



Conditions générales de réservation pour les Emplacements Intérieur & Bord de Mer & Privilège

Dernière mise à jour : février 2025

ARTICLE 1 - DESIGNATION DU PRESTATAIRE

Le Prestataire ci-après désigné est la société A MERENDELLA, Société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 412 664 864, dont le siège social est sis Maison Pasquini, 20230 SAN NICOLAO, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est le : FR94412664864, exploitant le camping MERENDELLA sis Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO.

Ses coordonnées de contact sont les suivantes :

- Numéro de téléphone : +33 (0) 495 385 347
- Adresse mail : contact@merendella.com
- Site internet : www.merendella.com

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

2.1 – Objet des Conditions Générales de Réservation

Les présentes Conditions générales de réservation ont pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de l'emplacement identifié au sein du Contrat d'emplacement.

Elles constituent, avec le Contrat d'emplacement et le règlement intérieur, l'ensemble contractuel que le Client s'engage à respecter.

Les présentes Conditions générales de réservation sont systématiquement communiquées à tout Client et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document. Elles sont également accessibles sur le site Internet du Prestataire à l'adresse suivante : www.merendella.com , ainsi qu'à l'accueil du camping.

2.2 – Modification des Conditions Générales de Réservation

Les présentes Conditions générales de réservation pouvant faire l'objet de modifications ultérieures par le Prestataire, lequel se réserve le droit de modifier les Conditions générales à tout moment et sans préavis, la version applicable au Client étant celle en vigueur à la date de réservation.

Article 3 - DUREE DE LA LOCATION

Le Contrat d'emplacement est conclu pour une durée déterminée, mentionnée dans l'encart « Fiche renseignements client » au sein du Contrat d'emplacement.

L'emplacement sera disponible à partir de 17 h 00 le jour de l'arrivée du Client.

Après fermeture de la réception (dont les horaires sont affichés sur place), une enveloppe comportant le nom du Client et le numéro d'emplacement attribué au Client se trouvera sur la table face à la réception, à l'intérieur se trouvera le plan du camping pour guider le Client ainsi que le code pour rentrer dans le camping. Les formalités devront obligatoirement être effectuées dès le lendemain matin auprès du bureau d'accueil du camping.

Chaque Client devra libérer les lieux avant 12 heures 00 le jour du départ.

En l'absence de départ aux date et heure convenues dans le séjour initialement réservé, ce dernier sera alors résilié de plein droit. Le Client sera tenu du règlement d'une indemnité de jouissance journalière d'un montant correspondant aux tarifs pratiqués par le Prestataire pour le type d'emplacement correspondant, calculée en fonction du nombre de jours de retard. En outre, dans cette situation, le Prestataire se réserve la possibilité d'exercer à l'encontre du Locataire toute action judiciaire qu'il estimerait utile au rétablissement de ses droits.

ARTICLE 4 – PRIX

Le prix de la location correspond à celui indiqué sur notre site internet.

Les prix s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC), à savoir TVA, taxe de séjour et éco-participation incluses, et sont fixés en fonction de la catégorie d'emplacement attribué au Locataire, du nombre d'occupants, des suppléments et/ou options choisis (réservables en ligne ou sur place, en fonction des disponibilités), de la date et de la durée du séjour.

Les tarifs en vigueur du Prestataire sont publiés sur son site Internet à l'adresse suivante : www.merendella.com, et sont également affichés à l'accueil du camping.

Le tarif de base comprend deux personnes ; un supplément sera facturé pour toute personne supplémentaire. Les tarifs des suppléments sont affichés sur le panneau extérieur du camping et publiés sur le site Internet du Prestataire.

La Direction décline toute responsabilité au cas où des conditions climatiques défavorables entraîneraient la suppression de certains services ou certaines animations. En aucun cas ces mauvaises conditions climatiques ne donneront lieu à une quelconque réduction ou remboursement, intégral ou partiel.

Dans la mesure où nous proposons régulièrement des promotions de dernière minute en quantité limitée, nous ne pouvons être tenus pour responsables de la différence de prix entre la date de réservation et la date d'arrivée du Client.

4.1. Versement d'un acompte

L'attribution d'un emplacement n'est effective qu'après confirmation écrite du Prestataire, par e-mail ou par voie postale, à réception d'un acompte de 30% du montant total du séjour.

4.2. Paiement du solde de la réservation

Le solde du prix de la réservation doit être versé intégralement 30 jours avant l'arrivée du Client.

En cas de non-paiement du solde du prix dans le délai précité, le Contrat d'emplacement sera résilié de plein droit. Dans cette situation, la réservation sera annulée ; en revanche, l'acompte et les frais de dossier demeureront acquis au Prestataire.

Article 5 - REGLEMENT - MOYENS DE PAIEMENT

5.1. Modes de paiement

Le Prestataire accepte les modes de paiement suivants :

- Paiement par carte bancaire : cartes bancaires CB, Visa, MasterCard ;
- Paiement en 3 fois sans frais FLOA ;
- Paiement par virement bancaire ;
- Chèques-vacances.

Le paiement par chèque (hors chèques-vacances) ou tout autre moyen non listé *supra* est exclu.

Les chèques vacances, qui devront être au nom de la réservation, sont acceptés uniquement pour le règlement du solde du prix et en aucun cas pour le règlement de l'acompte.

Les Clients bénéficiant d'une aide VACAF devront obligatoirement régler l'acompte lors de la réservation.

5.2. Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie correspond à une somme consignée par l'intermédiaire d'une pré-autorisation bancaire par le Client au profit du Prestataire, à faire via la plateforme SWIKLY, afin de garantir la parfaite exécution des obligations mises à sa charge au titre du Contrat d'emplacement.

Le Client doit s'assurer qu'il dispose des fonds suffisants afin de permettre la réalisation de la pré-autorisation. En l'absence de pré-autorisation bancaire, aucun emplacement ne sera délivré et les sommes déjà versées pourront être conservées par le Prestataire, sans possibilité de remboursement.

Le montant du dépôt de garantie est de 50 € pour les emplacements Privilèges, et de 20 € pour les autres emplacements. Les chèques sont refusés.

Dans le cas où le Client serait redevable envers le Prestataire de sommes dues au titre du Contrat d'emplacement, le Locataire autorise expressément le Prestataire à retenir les sommes dues sur le dépôt de garantie, en en justifiant le montant.

En l'absence de toute somme due par le Locataire au Prestataire, le dépôt de garantie lui sera restitué dans un délai maximum de 72 heures à compter du terme de la location, le cas échéant sous forme d'annulation de la pré-autorisation bancaire donnée.

Si le montant des sommes dues au Prestataire excède celui du dépôt de garantie, une demande de règlement complémentaire pourra être adressée par le Prestataire au Locataire, et ce par tout moyen.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ANNULATION ET ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28, 12°, du Code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergements fournies à une date ou selon une période déterminée, le Client est informé du fait qu'il ne dispose pas d'un droit de rétractation.

Le Client pourra annuler sa réservation par demande formulée par courrier recommandé avec accusé de réception, la date de réception du courrier recommandé faisant foi.

Toute demande d'annulation doit être adressée par courrier recommandé à l'adresse suivante: CAMPING A MERENDELLA, Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO.

En cas de demande d'annulation régulière réceptionnée plus de 3 mois avant le début du séjour, l'acompte sera remboursé au Client et les frais de dossier sont conservés par le Prestataire. En cas de demande d'annulation régulière réceptionnée moins de 3 mois avant le début du séjour, l'acompte et les frais de dossier resteront acquis au Prestataire. En cas de demande d'annulation réceptionnée 30 jours et moins avant le début du séjour, l'acompte et les frais de dossier demeureront acquis au Prestataire, et le solde du séjour sera intégralement dû.

En cas d'annulation d'une réservation par le Client dans les conditions et délais précités, une confirmation de l'annulation sera adressée par e-mail au Client.

Il est vivement conseillé au Client de se munir d'une « assurance annulation ». A titre indicatif, le Prestataire propose l'assurance AXELLIANCE, ce produit étant disponible par réservation en ligne ou sur demande (Conditions et tarif sur le site du Prestataire).

Tout retard non signalé le jour de l'arrivée du Client annule systématiquement la réservation et entraîne la perte de l'acompte et des frais de dossier ainsi que l'emplacement loué.

ARTICLE 7 - MODIFICATION OU REPORT DE SÉJOUR

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé, etc.) du fait du Client ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Tout report ou modification (changement de classification, etc.) de séjour est soumis à l'acceptation préalable du Prestataire. Toute demande de modification et/ou report de séjour devra être adressée par courrier recommandé à l'adresse : Camping Merendella, Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO. Une majoration de 10% sera appliquée au nouveau tarif en cas d'acceptation de report/modification, étant précisé que le tarif recalculé tiendra compte des prix pratiqués à la date de la réservation initiale du Client et non à la date de la demande de modification et/ou report du séjour. Deux demandes de report et/ou modification maximum sont autorisées par Client. Tous frais engendrés par la demande de modification et/ou report demeureront à la charge du Client.

Un report de séjour sur l'année suivante est impossible, sauf accord écrit de la Direction du camping Merendella.

Un report sur l'année suivante ne pourra en aucun cas être à nouveau modifié, reporté ou annulé, l'acompte et les frais de dossier demeurant dans ces cas acquis au Prestataire.

ARTICLE 8 - INSTALLATION ET SEJOUR

Le Client devra présenter à son arrivée une pièce d'identité en cours de validité ainsi que le message (e-mail ou courrier) de confirmation de la réservation. Le Prestataire se réserve la possibilité de refuser de louer un emplacement si l'un quelconque des documents précités n'est pas présenté.

L'emplacement est attribué au Client à titre indicatif et pourra être changé à tout moment (sous réserve de disponibilité) en conservant la catégorie d'emplacement initiale, sans impact sur le tarif en vigueur. Le Client peut choisir son emplacement en sélectionnant l'option « choix de l'emplacement » disponible au tarif en vigueur.

A son arrivée, chaque Client se verra remettre un bracelet à conserver pendant toute la durée du séjour. Chaque Client devra signaler le numéro de la plaque d'immatriculation de son véhicule à son arrivée, et ce afin de pouvoir entrer, sortir et circuler librement au sein du camping. Un badge sera attribué aux Clients roulant en moto, et ce afin d'ouvrir la barrière du camping. Une caution de 20 euros sera retenue par carte bancaire.

Pour tous les emplacements de camping montagne. Chaque élément disposé sur l'emplacement loué doit faire l'objet d'une déclaration auprès du bureau d'accueil du camping (extension ou auvent de caravane ou camping-car, tonnelle, tapis au sol etc.). La tente ou la caravane ou le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le Prestataire ou son représentant.

Les groupes de 2 à 10 personnes disposent de la possibilité de louer plusieurs emplacements dans une limite de 3, à condition qu'une demande préalable soit formulée par mail avant toute réservation à l'adresse contact@merendella.com, et que chaque groupe comprenne au minimum 2 adultes et 1 enfant avec une tente, un véhicule et l'électricité sur un emplacement. Dans le cas contraire, et si la configuration le permet, les groupes se réuniront sur le même emplacement. Dans ce cas, le Prestataire autorisera que les véhicules soient placés sur un parking réservé à cet effet. Le forfait électricité sera maintenu sans augmentation si l'emplacement supporte au maximum 6 personnes. A partir de 7 personnes, un autre forfait dont les tarifs sont affichés au bureau d'accueil sera appliqué. Les groupes sont acceptés hors juillet et août.

Afin de faciliter l'accès à tous sur son emplacement, tout Client devra obligatoirement laisser un passage entre son emplacement et celui de son voisin. Le Client ne devra pas étendre son linge à l'aide des arbres, de la végétation ni à l'aide d'un véhicule.

Pour les emplacements de camping en bord de mer. Il est obligatoire pour les tentes, les campings car ainsi que les caravanes de se positionner perpendiculairement à la mer, le long d'un des deux côtés opposés au chemin d'accès. Le Client ne devra pas étendre son linge à l'aide des arbres, de la végétation ni à l'aide des véhicules. Des sèches linges communs sont à la disposition des Clients à la buanderie. Les jetons sont en vente à la réception pour 3€ remisés à 2€. Un service de location d'étendoir est disponible pour 1€ / jour, l'étendoir étant à ramener au bureau d'accueil le jour du départ.

Pour les emplacements privilégiés montagne et bord de mer. Ces emplacements sont pourvus d'une table en bois avec assises 6 personnes, d'une tonnelle de bonne qualité avec fondations, et d'un frigo allant de 50L à 200L suivant la grandeur de l'emplacement attribué. Un état des lieux sera effectué après votre départ. Vous devez rendre les lieux comme vous les avez trouvés, et laisser le frigo propre avec la porte de la box à frigo bien fermée. Les emplacements privilégiés en bord de mer sont soumis aux mêmes règles que les emplacements de camping en bord de mer.

La capacité maximum est de 6 personnes par emplacement, quel que soit le type d'emplacement.

Article 9 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à mettre à disposition du Client l'emplacement pour la durée convenue entre les Parties, mentionnée au sein du Contrat d'emplacement, et assurera sa jouissance paisible.

Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du Client.

Article 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1. Obligations générales du Client

Le Client est débiteur d'une obligation générale d'entretien de l'emplacement loué.

Il est demandé à tout Client d'être consciencieux et de nettoyer correctement l'emplacement loué avant le départ (ramassage des déchets, suppression des cordes à linge, etc.).

Le Client devra faire un usage de l'emplacement conforme à la destination des lieux.

Les Clients responsables de nuisances graves, dégradations ou non-respect du camping, de ses occupants (personnel, vacanciers) et de ses installations seront expulsés sans délai, sans possibilité de remboursement des sommes déjà versées qui demeureront acquises au Prestataire.

10.2. Cession, sous-location

Le Locataire s'engage à une occupation personnelle de l'emplacement loué. Le nombre d'occupants sera indiqué dès l'enregistrement de la réservation et précisé sur le Contrat d'emplacement.

Si à l'arrivée ou durant le séjour le nombre d'occupants dépasse celui précisé sur le Contrat d'emplacement, le Prestataire se réserve le droit soit de refuser les occupants supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur.

Toute sous-location, cession ou mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit d'un tiers est interdite, sauf accord écrit, formel et préalable du Prestataire.

L'utilisation d'un bien loué par un tiers non autorisé constitue une violation du Contrat de réservation et le Client sera responsable de toute conséquence pouvant en résulter.

10.3. Le Client s'engage à restituer l'emplacement dans le même état que constaté au début du séjour.

Le Client s'abstient d'apporter toute modification à l'emplacement loué, à savoir et sans que cette liste soit exhaustive, plantation, arrachages, gravillonnage, etc. sauf accord écrit préalable du Prestataire.

10.4. Le Client s'engage à quitter l'emplacement aux date et heure convenues comme mentionné à l'Article 2 des présentes.

10.5. Véhicule électrique.

Des bornes de recharge électrique se trouvent sur le parking et au centre du camping pour les Clients disposant d'un véhicule électrique. Pour des questions de sécurité et afin d'éviter tout risque de surcharge, il est strictement interdit de mettre en charge le véhicule électrique directement sur le système électrique du logement et/ou de l'emplacement.

Article 11 - FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations incombant à chacune des parties aux termes du Contrat d'emplacement pourra être suspendue par la survenance d'un cas de force majeure.

Constitue un cas de force majeure tout événement échappant au contrôle de l'une des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat d'emplacement et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de l'obligation de l'une des parties au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence en vigueur.

La partie qui invoque la force majeure devra informer sans délai l'autre partie par tout moyen écrit de la durée et des conséquences prévisibles de l'événement constitutif d'un cas de force majeure. Les parties devront alors se rencontrer pour envisager les conséquences de la situation et s'efforcer de parvenir à une solution acceptable pour tenter de permettre l'accomplissement du Contrat d'emplacement. L'exécution des obligations reprendra son cours normal dès que l'événement constitutif de force majeure aura cessé.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être mise en cause en cas d'impossibilité de mise à disposition d'un emplacement liée à un cas de force majeure.

Article 12 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire informe le Client qu'il recueille des données personnelles le concernant, faisant l'objet d'un traitement. Le traitement des données personnelles, dont le responsable est le Prestataire, sert à la gestion du Contrat d'emplacement.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux collaborateurs du Prestataire, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions, et ce sans que le Prestataire n'ait à obtenir le consentement préalable du Client. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Le Locataire dispose d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la loi « Informatique et Libertés » susvisée), et d'autre part peut s'opposer au traitement ou à la transmission de ses données personnelles en adressant un e-mail au Prestataire, à l'adresse mail suivante : contact@merendella.com

Le Prestataire s'engage à ne pas transmettre les données personnelles du Client à des tiers, sauf si le Client y a expressément consenti.

Article 13 - DROIT APPLICABLE, RECOURS AU MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Le Contrat d'emplacement est régi par le droit français. La langue du Contrat d'emplacement est le français.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du Prestataire, le Client a la possibilité de recourir gratuitement à un Médiateur de la consommation.

Le Médiateur de la consommation ainsi proposé est CM2C. Il peut être joint via son site : <https://cm2c.net/>, ou par voie postale : CM2C, Centre de médiation, 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS. Le numéro de téléphone de CM2C est le : +33 1 89 47 00 14.

Tout litige ou toute contestation de quelque nature que ce soit relatif aux présentes, et qui n'aurait pas été résolu de façon amiable ou par l'intermédiaire du Médiateur, relèvera des tribunaux territorialement compétents selon le droit commun.

SIGNER ET PARAPHER :